

L'Uniopss, une histoire tournée vers l'avenir

Alors que l'Uniopss célèbre ses 70 ans, un numéro spécial d'*Union Sociale* est consacré à cet anniversaire. Une occasion de revenir sur les grandes étapes de constitution de l'Union, sur sa doctrine et son impact sur les politiques sociales, mais aussi de se projeter dans l'avenir.



© Musée national de l'histoire de l'immigration

© Françoise Stjepovic

« L'Uniopss a toujours recherché le plus grand dénominateur commun. »

[p. 18](#)

Uniopss: un ancrage territorial historique

[p. 20](#)

L'Uniopss, ou l'histoire parallèle d'une doctrine de la cohésion sociale

[p. 22](#)

L'Uniopss et les associations de solidarité, alliées de plus en plus nécessaires de la démocratie

[p. 24](#)

« L'Uniopss a toujours recherché le plus grand dénominateur commun. »

Directeur général de l'Uniopss de 1984 à 2004 et grand spécialiste de l'histoire de l'Union, Hugues Feltesse revient sur les origines de l'Uniopss, les fondements de sa doctrine et ses évolutions.

Union Sociale : Quelles ont été les circonstances de la création de l'Uniopss ?

Hugues Feltesse : Dès octobre 1945, Charles Blondel, qui a pris la présidence de l'Union nationale des Secrétariats sociaux après avoir été résistant et contribué aux travaux du Conseil national de la résistance, convie Jean Rodhain, aumônier des prisonniers de guerre, qui s'apprête à créer le Secours Catholique et l'abbé Portier, deux habitués des secrétariats sociaux, à réfléchir à la question du regroupement des œuvres sanitaires et sociales. Il reprendra cet échange quelques mois plus tard avec le Docteur Oberlin, un chirurgien de grand renom, très investi dans un vaste éventail d'œuvres sanitaires et sociales, à la sortie d'une réunion au Conseil de l'ordre des médecins. Il y a alors urgence. L'ordonnance du 4 octobre 1945 a créé la Sécurité sociale.

Alors que se constitue la mise en place progressive de son vaste appareil administratif et financier, le risque est grand qu'il s'accompagne de la création de ses propres équipements sanitaires et sociaux et aboutisse à la disparition ou à la prise en gestion directe, de la multitude des établissements de soins, hospices, orphelinats, services d'aide aux mères, dispensaires issus de l'entraide, de la charité, de la philanthropie. Le 20 août 1946, un décret vient fixer les conditions que les œuvres doivent désormais remplir pour être simplement autorisées à continuer à exercer leurs activités. Cela dit, pour les fondateurs de l'Uniopss, l'instauration à travers le système de Sécurité sociale, d'une solidarité institutionnelle, couvrant l'ensemble des travailleurs et leurs familles représente un progrès indiscutable. Dès sa fondation lors de son assemblée constitutive en avril 1947, l'Uniopss rassemble des acteurs très différents comme la FEHAP, le Secours Catholique, la Fédération protestante de France, l'Union des associations culturelles israélites de France, le Mouvement populaire des Familles ou encore l'APF.

US : Quelle était la philosophie d'origine ?

HF : Une philosophie profondément humaniste et défiante de toute dérive totalitariste. Il faut rappeler qu'alors, la France sortait juste de l'Occupation par les nazis et qu'à l'Est de l'Europe, le stalinisme était tout puissant. Pour les fondateurs, il convient de placer toujours l'Homme au centre de toutes les préoccupations et de lutter contre tout ce qui menace de le transformer en objet. Il s'agit donc d'une philosophie en résistance contre une forme de normalisation technocratique et bureaucratique de l'État.

Le deuxième pilier est de dépasser les clans, les chapelles, les divisions « pour participer avec tous au grand acte de solidarité fraternelle », écrit Jean Renaudin en 1948. C'est d'abord une « solidarité entre les êtres », mais aussi une « solidarité entre leurs groupements, une solidarité au sein d'un même peuple ». Le troisième axe est une philosophie de liberté au service du Bien commun. Celle-ci correspond à la liberté d'initiative collective, l'invention permanente, le renouvellement du potentiel de réflexion et de création des acteurs non lucratifs inspiré par l'intérêt général, afin de mieux coller aux évolutions de la société. Il s'agit également d'assurer le respect et le soutien de l'autonomie et de la liberté de choix de vie de chaque personne, mais aussi de mettre en œuvre des relations non tutélaires, régies par de véritables contrats, respectueux de l'identité de chacun.

US : L'Uniopss a su fédérer des acteurs très différents et se positionner comme un acteur aconfessionnel. Comment a-t-elle réussi ce tour de force ?

HF : Assurer l'indispensable union, sans caractère confessionnel ou politique, des œuvres (et associations), dans le respect de leur pluralisme d'origine, de traditions,



Hugues Feltesse,
alors directeur
général de l'Union.

15 avril 1947 La réunion constitutive de l'Uniopss rassemble des acteurs de toutes sensibilités religieuses et des associations aconfessionnelles comme l'APF.

30 juillet 1947 Les statuts de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux sont officiellement déposés.

16 décembre 1948 La première assemblée générale de l'Uniopss se tient à Paris. À cette époque, l'Union compte 51 Unions départementales, et 8 Unions régionales, dotées de Secrétariats régionaux.

de courants de pensée, a été le projet de l'Uniopss dès son assemblée constitutive. Cette nécessité d'Union a sans cesse été rappelée. Pour peser sur les décisions qui engagent leur avenir et celui des personnes dont elles ont pris la charge, les associations et les œuvres doivent se fédérer et adopter un langage commun. L'Uniopss n'est pas un simple groupe de défense plus ou moins corporatiste d'intérêts. Son ambition dès le départ est de porter une vision globale de la société, un projet humaniste.

Elle a recherché dès l'origine le plus grand dénominateur commun entre ses membres, en se positionnant comme un lieu d'échange de vues et de confrontation d'expériences, en respectant le pluralisme des opinions, avec le souci de ne jamais étouffer la voix des personnes. Très vite, l'Uniopss se dote également d'un service de haute expertise sur les législations sociales et la mise en œuvre des réglementations régissant le champ social et sanitaire. Cette expertise et sa connaissance du terrain, lui permettent d'être très vite reconnu par l'État comme un interlocuteur crédible, qui peut éclairer les politiques publiques en proposant une vision globale et transversale.

US: L'Uniopss a toujours suivi les transformations profondes de la société. Quelles ont été les évolutions de sa doctrine ?

HF: La doctrine a connu deux profondes mutations. La première se situe à la suite de Mai 1968. Durant cette période, on assiste à quelques mouvements de contes-

tation « sorboniques » chez certains adhérents. Sous l'impulsion d'Henry Théry et de François Bloch-Lainé devenu président de l'Uniopss en 1981, la doctrine de l'Union, concernant la légitimité du rôle et de la place des associations, évolue. Une forte insistance est apportée sur la nécessité que les associations puissent être en capacité d'incarner une véritable pratique associative et une dimension mouvement, en impliquant les administrateurs mais également les salariés, les bénévoles et les personnes accompagnées. Il s'agit également de renforcer la dimension prospective et politique de l'Uniopss. Une priorité est placée autour des solidarités qui doivent devenir l'affaire de tous, pas seulement de l'État, des collectivités publiques, des institutions de sécurité sociale ou relever de la seule action des institutions sociales privées ou publiques. L'Uniopss insiste ainsi sur la nécessité de solidarités plurielles et vivantes. Elle souligne enfin l'importance de décloisonner les secteurs de l'action sociale et d'épouser toutes les dimensions de la personne humaine dans un *continuum* de réponses.

Le deuxième grand tournant se situe à la fin des années 1980, une période durant laquelle, l'Uniopss va s'engager fortement dans la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. Sa doctrine va progressivement s'enrichir d'une approche combinant la notion de solidarité avec la notion d'égalité. Il faut désormais viser une solidarité qui garantit l'égalité des droits fondamentaux pour tous. Ce vaste mouvement débouchera notamment sur la création du Collectif ALERTE en 1994, avec comme objectif, une mobilisation la plus large possible contre la pauvreté et l'exclusion et leurs causes. Une question toujours d'actualité face à la montée des inégalités et fractures sociales et territoriales... ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

Uniopss : un ancrage territorial historique

par François Boursier, historien

Même si l'initiative de créer l'Uniopss est avant tout parisienne, son organisation a rapidement reposé sur un maillage territorial fort, où domine le principe de subsidiarité.

Le rôle de l'Uniopss a été déterminant dans la création des Unions départementales (Udopss), puis des Uriopss. L'initiative fut parisienne, même si cette impulsion va rencontrer des initiatives locales, des réalités provinciales, « des aventuriers du social dans les capitales régionales ». Ainsi, entre 1945, année des premières intuitions, et le mois de décembre 1948, va se créer à Paris, puis s'étendre à toute la France un réseau de cinquante et une Udopss et huit Uriopss. Il

est vrai que le contexte, celui de la Libération, ouvrait des perspectives, encore fallait-il les saisir. Ce fut la force et surtout l'intelligence des fondateurs. Ils eurent l'ardeur que la nécessité imposait.

Le 16 décembre 1948, a lieu à Paris, l'Assemblée générale de l'Uniopss. C'est alors l'occasion pour les fondateurs de faire le point sur l'action engagée deux ans auparavant. Dans son rapport à cette première assemblée générale ordinaire, le président de l'Union

Politiques d'autonomie : une vision transversale, ancrée dans les territoires



© Michel Le Moine

Quel impact de l'Uniopss sur les politiques de l'autonomie ? La question est vaste. Pour Alain Villez, ancien conseiller technique « Personnes âgées » de l'Uniopss, l'Union

a joué un grand rôle dans l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées notamment sur le plan des ressources et de l'habitat. « Elle a aussi accompagné la structuration des services d'aide à domicile, qui au départ étaient assurés par des bénévoles et qui se sont progressivement professionnalisés sous l'impulsion du réseau Uniopss-Uriopss. » Selon Patrick Gohet, adjoint du Défenseur des droits, ancien administrateur de

l'Uniopss, l'Union est le seul endroit où peuvent se retrouver celles et ceux qui sont concernés par la pauvreté, celles et ceux qui sont concernés par l'avancée en âge, celles et ceux qui sont concernés par le handicap. L'Uniopss par exemple, « a eu un impact très direct sur la loi du 11 février 2005, un texte fondateur en matière de handicap ». Une vision que partage Bernard Delanglade, ancien directeur de l'Uriopss Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, qui souligne son rôle incontournable dans la conception des lois qui ont structuré l'action sociale de notre pays, comme celles de 1975, mais également de 2002. « Son ancrage territorial, sa connaissance des besoins et sa vision anticipatrice, lui donnait toute la légitimité pour participer à l'élaboration de ces textes avec comme postulat qu'en dépit de son handicap ou de la perte d'autonomie liée à son âge, chacun d'entre nous doit avoir la possibilité d'être considéré comme un citoyen. »

Entendre la santé au sens large

Pendant longtemps, les questions de santé ont été entendues strictement par l'Uniopss avec un versant très sanitaire. Mais avec l'adoption de la loi HPST de 2009, la vision de la santé est élargie, intégrant les structures et services sociaux et médico-sociaux comme des acteurs majeurs de la santé des personnes fragiles. À partir de cette date, les travaux de l'Uniopss, sous l'impulsion notamment de Daniel Hardy, alors administrateur de l'Uniopss et président de l'Uniopss Bretagne, ont consisté à travailler sur cette notion de manière beaucoup plus transversale, en prenant en compte de nombreux secteurs comme la lutte contre l'exclusion, l'avancée en âge ou encore le handicap. Cette contribution s'est concrétisée dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et une vision sociétale des questions de santé, qui ont largement été reprises dans la dernière loi de modernisation de notre système de santé.



© Françoise Stijepovic

rappelle qu'à ce moment-là, 51 Unions départementales sont constituées et 8 Unions régionales dotées de Secrétaires régionaux : l'Est, la Bourgogne Franche-Comté, la Loire-Atlantique, le Nord, la Normandie, la Garonne, Rhône-Alpes et le Sud-Est.

Pyramide

Précisant la description de cet ensemble, véritable réseau, Serge Oberlin écrit : « la structure de l'Uniopss est une pyramide, une pyramide avec une base constituée par des Unions départementales ; à mi-hauteur les Unions régionales. À côté de ces Unions régionales, des secrétariats régionaux » et d'ajouter : « j'insiste sur cet étage régional de notre organisme, car c'est à l'étage régional que se prennent les décisions les plus importantes et les contacts les plus forts avec les caisses de Sécurité sociale. » En 1951, au moment du premier Congrès de l'Union, il y aura 87 Unions départementales et 17 Unions régionales, l'ensemble du réseau représentant 12 000 organismes adhérents. Dès le mois de mars 1948, dans la revue *Union Sociale*, l'Uniopss montrait l'importance de la création des Unions régionales, leur indiquant trois plans sur lesquels, elles pourraient se manifester : participer aux Commissions régionales d'action sanitaire et sociale de la Sécurité sociale et aux Commissions d'agrément ; participer aux travaux de conseils nationaux ; créer des Secrétariats régionaux. « Notre volonté n'est point en effet d'avoir une vaste administration centrale, mais bien de placer dans chaque région l'organe de travail indispensable à cette région ». L'Uniopss explicite à travers la création des Uriopss, sa philosophie de l'action. Le vocabulaire est moderne, on parle de « constant courant d'échanges », d'influx qui se transmet dans les deux sens. La volonté d'une réelle subsidiarité est ici clairement énoncée.

Dans un article, intitulé : « importance de la création d'Unions régionales », l'organisation régionale est expliquée : « la région est un échelon maître, du point de vue Sécurité sociale. Là, se traite l'ensemble des problèmes d'agrément des œuvres, de remboursement de services rendus, d'octroi de prêts ou de subventions. Là, se détermine le plan d'action sanitaire et sociale des départements rattachés à la région. C'est à cet effet que dans la conception même de notre structure, nous avons prévu que les Unions régionales seraient constituées essentiellement de la réunion au chef-lieu de la région des administrateurs des Unions départementales ». Historiquement, ce sont donc les Unions départementales qui ont créé l'Uniopss, émanation des départements. Il n'y a pas de lien direct entre les œuvres et l'Uniopss au moment de la fondation de celle-ci.

Les voyages de Jean Renaudin

Dans les statuts de l'Uniopss, il est affirmé que « l'Union est administrée par un conseil composé au moins d'autant de membres qu'elle groupe d'Unions départementales et de 15 membres au plus ». Historiquement, le lien déterminant, à la création de l'Union, est situé entre les Unions départementales et l'Union nationale. C'est le lien central et unique, sur le plan juridique. C'est ce qui explique l'engagement physique et politique de Jean Renaudin, directeur de l'Uniopss, qui sillonne les départements dans toute la France. En Rhône-Alpes, au cours de l'année 1948, il passe 11 jours dans les départements pour créer les Udopss. Et 11 jours au cours de l'année suivante. La présence du directeur de l'Uniopss, notamment au moment de la création des Udopss, conforte cette idée de l'initiative parisienne, ou du moins du rôle d'impulsion. Elle conforte ce souci d'un ancrage local de l'Union. ●

L'Uniopss, ou l'histoire parallèle d'une doctrine de la cohésion sociale

par **Christine Chognot**, responsable de la mission Prospective à l'Uniopss

La doctrine de l'Uniopss a depuis sa création été traversée par de nombreuses interrogations, avec pour constante, une nécessaire réflexion autour de la cohésion sociale.

La naissance de l'Uniopss est le plus souvent située en 1947, peu après la création de la Sécurité sociale. Ensuite, vient l'époque du développement des équipements, donc de la transformation des associations et enfin celle de nouveaux combats, avec la fin des Trente glorieuses, puis la crise. Les trois approches présentées diffèrent moins par le choix des grandes étapes que par les angles privilégiés. Jean-Jacques Schaller, sociologue, aborde l'histoire de l'Uniopss comme une succession de défis dans l'histoire sociale française depuis l'après-guerre, dont il résume la problématique : « l'association doit faire reconnaître la capacité des individus et des groupes à être les moteurs du mouvement social. La vie associative constitue, au sein de la société civile, un corps intermédiaire susceptible de soutenir, de réinventer de nouvelles formes de participation des citoyens ». François Rolin, ancien directeur de l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais, questionne l'identité des associations et, à chaque époque, leurs lacunes.

Sans complaisance pour le temps des œuvres, dans une logique parfois « plus assistantielle qu'auto-nomisante », il ne l'est pas plus pour le temps des organisations professionnalisées puis celui des entreprises associatives, où se joue la perte du sens et de l'engagement.

Éthique fondamentale

Pourtant, la primauté de l'Homme, la capacité à associer comme une fin et non comme un moyen, la non lucrativité ou la gestion désintéressée comme éthique fondamentale, sont les trois principes d'un « idéal associatif » dont la société a besoin pour réconcilier l'économique et le social, mailler le tissu social, pour « une vie plus solidaire, plus fraternelle ». Henri Théry, ancien directeur de l'Uniopss, revient sur le socle des idées de départ, sans gommer les controverses : avec les « fondements quarante huitards » de l'Uniopss, il rappelle que l'affirmation des solidarités plurielles a de tout temps composé avec la méfiance de l'État

L'Uniopss ardent défenseur de la participation des personnes accompagnées

Si l'on regarde de près la doctrine de l'Uniopss, la défense de la participation des personnes accompagnées est tout naturellement une des marques de fabrique de l'Union. Comme le souligne Michel Thierry, ancien directeur général de l'Action sociale et ancien président de l'Uniopss Ile-de-France, les travaux de l'Uniopss ont largement irrigué la loi de 2002 dans ce domaine, en élaborant notamment plusieurs dispositifs comme les conseils de vie sociale. Le deuxième grand domaine d'intervention de l'Uniopss en matière de travail social a porté sur la notion d'accompagnement social avec « *comme fondement que l'action sociale ne pouvait se limiter à des prestations mais devait aussi comprendre du lien pour être efficace.* »... ●



© Françoise Stjepovic

vis-à-vis des associations. Il souligne aussi l'aspiration technocratique présente dès la création de la Sécurité sociale, qui a finalement généralisé la protection de la population, mais échoué à faire vivre la responsabilité collective qu'elle voulait ancrer dans la société. La figure du « Pont » incarne la relation avec les pouvoirs publics et symbolise une Union pesant socialement, sans être un groupe de pression.

Fabrication d'un mythe

À première vue, ces récits fabriquent un mythe : l'Union est sacrée. Les années que l'on pourrait nommer les « Cinquante glorieuses » de l'Uniojps constituent une période continue d'affirmation de la doctrine des solidarités plurielles dans l'histoire de la démocratie sociale. Mais le message s'avère plus complexe. Dès l'origine, se font jour des tensions présentes encore aujourd'hui. Peut-on jouer un rôle politique en étant apolitique ? Quid des marquages qui subsistent malgré l'affirmation statutaire d'une identité aconfessionnelle ? Doit-on opposer philanthropie et émancipation ? Comment conjuguer engagement et professionnalisme ? L'Union peut-elle transcender les différends idéologiques et les divergences d'intérêt ? L'Uniojps, percutée par cette question tout au long des années 2000, tente de la dépasser par une démarche stratégique formalisée. Elle semble osciller entre logique de rationalisation et résistance du Mouvement. Le « scénario du rebond » choisi en 2016 lors du Congrès de Montpellier, semble parier sur l'identité de mouvement, à contre-courant de l'aspiration de la société par la logique de marché.

Prospective

L'« attitude prospective » de Gaston Berger, toujours présente en toile de fond dans le projet politique de l'Uniojps, refuse le déterminisme et promeut une responsabilité collective dans la société à construire, dont la doctrine, volontariste et souvent à contre-courant, est partie intégrante. Le fond semble demeurer intangible, alors que les énoncés évoluent. Ainsi, face au courant déjà présent de la marchandisation au plan français et européen, François Bloch-Lainé, alors président de l'Uniojps, a publié en 1994 un texte emblématique sur les « spécificités méritoires des associations de service social¹ » : leur capacité à mobiliser des gratuités, avec le don et le bénévolat contribuant à la production à moindre coût ; leur aptitude à déceler des besoins et à y répondre de façon originale par la fonction d'innovation sociale, d'avant-garde, le personnalisme des interventions ; leur pouvoir de réfection du tissu social par la mise en place d'une « démocratie au quotidien » que favorise l'absence de but lucratif. De tels mérites, à condition d'être vérifiés, supposaient une reconnaissance particulière d'utilité sociale.



© Françoise Stijepovic

À chaque époque, correspondent des combats et des énoncés avec, pour n'en citer que quelques bribes, la lutte contre les exclusions dans la mondialisation avec René Lenoir, les engagements réciproques entre associations et pouvoirs publics avec Jean-Michel Bloch-Lainé, l'association de solidarité comme expression vivante des principes de la République avec Dominique Balmay, le combat pour une société plus juste et plus solidaire avec Patrick Doutreligne.

Une histoire circulaire

L'histoire demeure à écrire et les enjeux toujours complexes : quelles régulations publiques pour échapper au dilemme marché ou technocratie ? Quelle capacité à dépasser les inégalités qui facturent la société ? Quels ancrages, entre territoire et mondialisation ? Quelles fécondations réciproques entre multiculturalisme et vivre ensemble ? Quelle articulation entre développement durable et développement social ? Dans quel projet relier sciences, technique et société ? Malgré les contextes spécifiques qu'elle traverse, l'histoire de l'Uniojps, plus circulaire que linéaire, questionne sans cesse la conception des relations entre l'économique, le social et le politique. La cohésion sociale, fil conducteur de la doctrine de l'Uniojps, semble toujours à l'épreuve : celle de la conceptualisation, pour échapper à la normalisation ou au dogmatisme ; celle de la traduction, pour être audible dans le débat public ; celle de la légitimation, pour être à la fois ancrée dans le réel et fondée sur des valeurs ; et bien sûr, celle de l'action, pour contribuer à transformer la réalité. Pour qu'humanisme, démocratie et solidarités soient plus qu'une utopie, mais un projet tangible pour la société, l'enjeu est non seulement d'instituer mais aussi de faire vivre ces références communes. ●

¹ Bloch-Lainé François, « Identifier les associations de service social », Recma 1^{er} trimestre 1994

L'Uniopss et les associations de solidarité, alliées de plus en plus nécessaires de la démocratie

Par Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss

Le principal défi de l'Uniopss dans les prochaines années, sera sa capacité à faire émerger des projets associatifs innovants, ancrés dans les territoires, et de permettre que la parole des personnes vulnérables soit réellement entendue...

A lors que cette année marque les 70 ans de l'Uniopss et qu'à cette occasion, nous avons pu revoir le rôle essentiel de l'association dans la co-construction des politiques sociales, mais aussi dans le développement sur les territoires de la prise en compte des problématiques de lutte contre l'exclusion, de logement, de santé, d'autonomie des personnes, d'enfance, de jeunesse et concernant la famille, la question se pose du devenir de l'Union et du rôle que celle-ci peut prendre dans les années à venir.

Comme ce retour dans le passé l'a montré, l'Uniopss n'est pas une entité *ex nihilo*. Poser la question du devenir de l'Uniopss amène également à s'interroger sur l'avenir des politiques de protection sociale et d'actions sociales et de l'importance ou non, qu'auront celles-ci pour les pouvoirs publics et leurs inscriptions dans l'agenda politique. L'Uniopss et les associations entretiennent une relation quasi symbiotique - au sens biologique du terme - avec les pouvoirs publics, car

celles-ci sont de l'ordre de l'intime, du durable entre deux organismes hétérospécifiques, c'est-à-dire appartenant à des espèces différentes.

Paradoxe

L'Uniopss repose sur un paradoxe. Créée en 1947, par des représentants d'associations, de fondations, de congrégations, craignant de voir, par le projet du Conseil national de la Résistance, la constitution d'une étatisation des politiques de protection sociale et de prises en charge de personnes en situation de fragilité, l'Union est devenue au fil du temps, le principal défenseur de ce système de politiques sociales et d'action sociale. Or, actuellement, plusieurs questions se posent sur le devenir de l'Uniopss et plus largement sur les associations de santé et solidarité. Elles tiennent essentiellement à deux types de problématiques. La première est la question du retrait de l'État et des collectivités territoriales et d'une entrée dans les dossiers sociaux prioritaire-

Lutte contre l'exclusion: dépasser les différences sectorielles



© Françoise Stjepovic

« Un des apports majeurs de l'Uniopss depuis 40 ans a été de faire comprendre à la société que l'on ne peut pas lutter contre la pauvreté sans y associer les personnes accompagnées », affirme sans détour Jean-Pierre Bultez, administrateur au sein de l'Uniopss Hauts-de-France. Partant de ce postulat, l'action de l'Union a impacté de nombreux dispositifs comme le RMI, les lois sur le logement des plus vulnérables ou la CMU-C. Il faut également mettre au crédit de l'Union, sa capacité à fédérer des acteurs de l'exclusion qui ont longtemps avancé en ordre dispersé et aujourd'hui rassemblés au sein du Collectif ALERTE. « Il y a certes une diversité de secteurs et d'acteurs mais il y a des problématiques communes. Le fait qu'un acteur comme l'Uniopss fasse émerger ces problématiques plus globales, plus transversales, représente une vraie plus-value, en particulier lorsqu'il faut formuler des propositions aux pouvoirs publics », souligne Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre. ●

ment sous un angle économique, avec une recherche d'efficacité à court terme qui se pose. D'autre part, le devenir du modèle socio-économique des associations est actuellement de plus en plus questionné.

Concernant le premier aspect, pendant les Trente Glorieuses et le développement de l'État-providence, l'Uniopss en tant que tête de réseau des associations de solidarité et de santé, a été un acteur essentiel de la co-construction avec les pouvoirs publics des politiques sociales (RMI CMU-C...). Le repli des pouvoirs publics doit inviter à plus de responsabilités. Si les associations doivent pallier le recul de l'action publique, l'exigence vis-à-vis d'elles sera plus forte. Pour cela, la nécessité d'accroître l'expertise de l'Uniopss, sa capacité d'innover, son aptitude à présenter des projets alternatifs, ainsi que sa faculté à développer une analyse prospective doivent être accrues.

Quel modèle pour l'avenir ?

Pour ce qui est de son modèle socio-économique, Jean-Michel Bloch-Lainé, ancien président de l'Uniopss, écrivait déjà en 2004 : « qu'est-ce qui fait l'identité des associations de solidarité, sanitaires et sociales ? Leur projet associatif (...). Celui-ci repose sur la capacité d'être porteurs de projets, dont les spécificités résident dans la mise en mouvement de citoyens, dans l'engagement solidaire auprès des personnes et des groupes, dans la réponse adaptée aux besoins et attentes, par des actions ancrées sur un territoire, en faisant participer tous les acteurs, au cœur d'un réseau de partenaires. C'est à ces conditions que les acteurs associatifs pourront mettre en œuvre un projet de transformation sociale inscrit dans la société et qui agit sur celle-ci. »

De cette affirmation, nous pouvons tirer plusieurs voies de développement futur et de nombreux défis. La participation de tous les acteurs renvoie à l'idée que l'Uniopss doit permettre l'expression de tous, en particulier des personnes en situation de fragilité. Nous sommes passés progressivement d'associations parlant au nom des populations qu'elles représentent, à des associations qui accompagnent l'expression de celles-ci. L'étape suivante, qui reste encore à construire - même si l'Uniopss et d'autres le prennent en compte, notamment dans les conseils représentatifs des personnes accueillies - doit être la faculté des associations de faire émerger cette parole. En d'autres termes, l'Uniopss doit permettre le passage d'une culture du « parler pour » puis « parler avec les personnes », à une pratique permettant l'expression directe de chacun.

Faire émerger des réponses adaptées aux besoins par des actions ancrées dans les territoires constitue aussi une ligne directrice de l'Uniopss pour le futur. Renforcer le travail entre l'Uniopss, les Uniopss, mais aussi avec les



© Michel Le Moine

adhérents nationaux et locaux, doit être une obligation pour l'avenir de l'Union. Celle-ci doit faciliter l'émergence de l'innovation d'où qu'elle vienne sur le territoire, et faire « remonter le grain fin du réel ».

Ces objectifs, qu'ils soient sur sa capacité à développer un projet ou de faire émerger la parole de tous, sur l'ensemble du territoire, doivent être notre boussole pour continuer à être l'allié nécessaire de la démocratie. ●

Vie associative : l'Uniopss, un acteur exigeant et facilitateur

« L'Uniopss a participé dans le concert des familles associatives à ce que l'association soit reconnue comme une voie d'accès à nos compatriotes à une revendication entendue par les pouvoirs publics », affirme Jean Bastide, président de la Commission « Vie associative » de l'Uniopss pendant de nombreuses années. Entre les années 1975 et 1990, des personnalités comme René Lenoir, François Bloch-Lainé ou Henry Théry, ont ainsi contribué à ce que l'on porte un autre regard sur les associations, en favorisant notamment la création d'instances de dialogue avec les pouvoirs publics comme le Conseil national de la vie associative. De riches travaux également reconnus par Patrick Kanner, sénateur du Nord et ancien ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, qui a notamment travaillé avec l'Uniopss sur l'élaboration de la Charte des engagements réciproques : « j'ai toujours perçu l'Uniopss comme un interlocuteur exigeant et facilitateur. Exigeant car il y a des enjeux à défendre, notamment la situation des plus fragiles et facilitateur car il y a une responsabilité collective que porte l'Uniopss de façon historique. »